CAF&

PARTENAIRES



ALLOCATIONS FAMILIALES
Caf du Jura

NEW NEW NEW NEW

10/2026

# TOUTES VOS ACTUALITÉS AU DÉTOUR D'UN CAF&

NEW

## Du nouveau pour les Conventions d'Objectifs et de Financement!

### Les Pièces justificatives (PJ)





La campagne de renouvellement des conventions à échéance du 31/12/2026 **est lancée** !

Pour vous faciliter la compréhention des attendus Caf en matière de PJ nous avons créé un BD "Mission conventionnement" que vous pouvez retrouver **ICI** sur le caf.fr







Si vous êtes concernés vous avez reçu un mail avec la date **d'échéance au 15 novembre** => merci de respecter cette date pour garantir le démarrage de la convention au 1er janvier 2027



AIDESFINANCIERESCOLLECTIVES@CAF39.CAF.FR

CAF.FR PAGE PARTENAIRES

CAF&

PARTENAIRES



NEW NEW NEW NEW

10/2026

# Du nouveau pour les Conventions d'Objectifs et de Financement!

NEW

## Le régime des sanctions



### De quoi parle-t-on ?

Depuis le 1er janvier 2025, les conventions évoluent. En cas de non-respect des engagements, une sanction financière peut être appliquée. Elle :

- est prévue à l'avance pour un cadre contractuel et légal défini
- s'ajoute à la récupération d'éventuels indus

### Pourquoi ce dispositif ?

Il vise à :

- améliorer la qualité du service aux familles
- sécuriser l'usage des financements publics
- renforcer la confiance entre la Caf et ses partenaires

### Quels montants ?

Des montants :

- fixés par un barème national
- proportionnés à la gravité du manquement

En cas de désaccord, des voies de recours existent.

### Une question ?

Votre Caf reste votre interlocuteur.

### Sur quelle base légale ?

Article L263-2 du Code de la Sécurité sociale.
Un cadre commun pour garantir :

- la transparence
- le partage de la responsabilité
- l'équité entre tous les partenaires

### Quand s'applique-t-il ?

Dans le cadre d'une convention intégrant le régime de sanctions :

- lors de la signature d'une nouvelle convention
- ou lors de son renouvellement

### Quel accompagnement ?

Le partenaire est informé par la Caf du manquement.
Il dispose d'un délai pour :

- rédiger ses observations
- régulariser sa situation

La Caf privilégie l'accompagnement avant toute sanction pour renforcer ses relations avec ses partenaires.

Heureusement, la majorité d'entre vous respecte les obligations contractuelles de manière fiable. Ce régime de sanction a vocation à traiter les situations où les manquements répétés ou graves empêchent la bonne exécution de notre partenariat, il englobe une procédure contradictoire, reconnait le droit à l'erreur et garantit la transparence des décisions et la proportionnalité grâce au barème national.

Sur le Caf.fr

Retrouvez :

- une vidéo de présentation ICI
- les 10 réflexes pour éviter les situations à risques ICI
- Les barèmes nationaux ICI



AIDESFINANCIERESCOLLECTIVES@CAF39.CAF.FR